AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Programme de Points d'Eau Automatiques et de Toilettes Publiques (PEATP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme de Points d'Eau Automatiques et de Toilettes Publiques (PEATP)**, le Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH) lance le présent avis afin de constituer une liste restreinte de partenaires publics-privés, en mode **EPC+F**, pour chacun des deux lots suivants :

- **Lot 1 : Conception, fourniture, installation, mise en service et exploitation de points d'eau potable automatiques à prépaiement ;**
- **Lot 2 : Conception, fourniture, installation, mise en service et exploitation de toilettes publiques modulaires conteneurisées.**

1. Objet de l'appel

L'appel vise à identifier des entreprises, groupements ou consortiums disposant des capacités techniques, financières et opérationnelles nécessaires pour :

- concevoir, fabriquer ou fournir,
- installer et mettre en service,
- exploiter et maintenir les équipements décrits dans les spécifications techniques.

2. Modes de réalisation envisagés

Les candidats peuvent proposer l'un des schémas suivants :

- Marché de fourniture, installation et mise en service, assorti d'un contrat de maintenance ;
- Contrat de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) sur une durée déterminée ;
- Délégation de service public ou partenariat public-privé (concession, affermage, BOOT), avec ou sans préfinancement ;
- Montage adossé à un financement de bailleur ou à un crédit-fournisseur mobilisable par le candidat.

3. Spécifications techniques minimales

Lot 1 : Points d'eau potable automatiques

- **Carrosserie et habillage :** acier inoxydable AISI 304 minimum ; AISI 316L obligatoire en zone côtière.
- **Robinetterie :** robinet inox à fermeture automatique ; débit de 10 à 15 L/min.
- **Paiement :** multimodal (jeton codé, carte/badge RFID/NFC, paiement mobile).
- **Électronique :** indice IP65 minimum, alimentation 12/24 V, batterie de secours ≥ 24 h.
- **Télégestion :** module GSM/4G avec remontée quotidienne des données vers une plateforme web MAHH.
- **Qualité de l'eau :** conformité aux normes OMS et nationales.
- **Génie civil :** dalle en béton armé ≥ 15 cm, pente de 2 %.
- **Sécurité :** protection anti-vandalisme, serrures spécifiques.
- **Identité visuelle :** charte graphique du MAHH.

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

Lot 2 : Toilettes publiques conteneurisées

- **Structure :** conteneur ISO 20 ou 40 pieds, neuf ou premier voyage.
- **Traitement anticorrosion :** sablage SA 2,5, primaire riche en zinc, finition époxy-polyuréthane classe C4/C5.
- **Isolation :** panneaux sandwich ≥ 50 mm, doublage intérieur PVC hydrofuge.
- **Sol :** revêtement PVC antidérapant classe R11.
- **Menuiseries :** portes acier avec ferme-porte, fenêtres oscillo-battantes à vitrage dépoli.
- **Cloisonnement :** cabines en panneaux stratifiés compacts HPL de 12 mm.
- **Pose :** plots ou longrines en béton armé, vide sanitaire ventilé de 20 cm.

4. Études et analyses attendues

Les candidats devront :

- Identifier les catégories de consommateurs (ménages, administrations, commerces, industries, etc.) ;
- Estimer les consommations spécifiques par catégorie ;
- Analyser les usages de l'eau (domestiques, économiques, sociaux) ;
- Évaluer les sources actuelles d'approvisionnement et leurs coûts ;
- Apprécier la capacité et la volonté de paiement des usagers ;
- Intégrer une analyse sensible au genre (rôle des femmes, temps de collecte, gestion de l'eau).

5. Principes de passation

Il est rappelé que tout marché obéit strictement aux principes de :

- concurrence,
- équité,
- transparence,
- efficience et efficacité,
- bonne attitude dans la conduite des procédures.

6. Dépôt des dossiers

Suite à la signature de l'**Avis de Non-Objection (ANO) en date du 19 octobre 2026**, les expressions d'intérêt doivent être déposées **au plus tard le 19 octobre 2026 à 11h00 (heure locale)** à l'adresse suivante :

Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH) Sis à Conakry, Commune de Kaloum, Rez-de-chaussée Téléphone : +224 621 76 14 02 Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08h30 à 16h30 E-mail : amakaba2@gmail.com

Les dossiers doivent porter expressément la mention : **« Conception, fourniture, installation, mise en service et exploitation de points d'eau potable automatiques à prépaiement et de toilettes publiques modulaires conteneurisées »**

Ministère de l'Assainissement de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
N° 009256
Le Ministre
RG
Guinée

Aboubacar CAMARA

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles 613 du code pénal guinéen